Departement de Meurthe et Moselle

VILLE DE POMPEY

Ama

DECISION N° 447

LOCATION

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE DE STOCKAGE AUX SERRES MUNICIPALES SUR LE PLATEAU DE L'AVANT-GARDE - ASSOCIATION MODEL CLUB AVANT GARDE

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2025 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'Association Model Club de l'Avant-Garde,

Le Maire,

D E C I D E

De signer avec l'association Model Club de l'Avant-Garde, représentée par Monsieur RAVART, Président de l'association, une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un espace situés aux serres municipales sur le plateau de l'Avant-Garde pour un usage de stockage de matériel (remorque et tondeuse).
Cette convention est établie pour une durée d'un an avec tacite reconduction à compter du 1er septembre 2025.

Pompey, le 26 août 2025

VILLE DE POMPEY MEURTHE-ET-MOSELLE

Le Maire,

Laurent TROGRLIC

Publié notifié le 27/8/25
Transmis à la Préfecture le 27/8/25